L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 7 DECEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
[redacted]-Editeurs.
[redacted]-ORLEANS.
[redacted] 7 DECEMBRE 1879

LIVRES. — L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par Albert Baal & Co., au bureau de poste, 17 [illegible], pages to-faits.

Par Stern & Cie., dans leurs salles d'encan, le [illegible] dentelles et brodequins.

Par A. & L. Levy, au No. 41, rue des Magasins, poupées Ansel, marchandises, etc.

Vente de samedi prochain. — L'attention de nos lecteurs est spécialement signalée sur la grande et importante vente de magasins et maisons dans les 1er, 2e, 3e et 4e districts, annoncée comme devant avoir lieu le 13 du courant à la Bourse d'ancre St-Charles, pour le compte de la Banque d'Epargne de la Nouvelle Orléans, en vertu de l'ordre de l'honorable cour de circuit des Etats-Unis, par le ministère de C. R. Ghendy, encanteur. Pour les conditions et tous autres renseignements nous référant le lecteur aux annonces descriptives et aux plans à la vente.

Les enseignements du scrutin du 2 décembre.

Il y a plus d'un enseignement à tirer de l'élection qui vient d'avoir lieu en Louisiane, et il est utile d'en étudier les résultats divers, afin que la démocratie louisianaise en tisse son profit pour l'avenir. La victoire si prononcée remportée par les candidats démocrates sur leurs concurrents républicains, met tout d'abord à néant la prétention si longtemps soutenue dans un intérêt de parti, que la Louisiane est un Etat républicain. Nous avons toujours maintenu qu'à aucune époque, dans aucune élection, les républicains n'avaient obtenu une majorité réelle. Les traits de plume de M. Warmoth biffant, à l'élection présidentielle de 1868, 42,000 votes, les suppressions de votes et les fraudes commises par les bureaux de compilateurs institués pour corriger, au profit du radicalisme, les persistantes affirmations du suffrage universel, avaient, seuls, donné aux républicains les majorités mensongères et frauduleuses, sur lesquelles ils se sont appuyés pendant huit années, pour usurper le gouvernement en Louisiane.

L'usurpation enfin vaincue, en dépit des interventions fédérales et des fraudes locales, la force apparente du parti républicain s'est évanouie. La Louisiane est restée un Etat foncièrement et largement démocratique. Ce n'est pas avec déplaisir, que nous avons vu la puérile tentative des gens de la Douane et de M. Beattie pour ressusciter le parti républicain, car nous avons prévu et prédit le résultat.

Vingt-cinq à trente mille voix de majorité démocratique—malgré la défection de 10,000 démocrates à la Nouvelle-Orléans—telle a été la réponse de la Louisiane au présomptueux appel des fonctionnaires fédéraux.

En prêchant le rejet de la Constitution, le juge Beattie, candidat aux fonctions de gouverneur, avait, d'ailleurs commis la maladresse insigne de rattacher sa cause à la Constitution de 1868, issue d'une élection militaire, fruit odieux de la force et de la fraude. Il avouait ainsi qu'il ne pouvait être que le successeur de Warmoth et de Kellogg, le continuateur du régime de spoliation auquel la Louisiane devait sa ruine. Il se mettait, en même temps, en opposition avec les représentants de la race de couleur qui, dans la Convention constituante, avaient déclaré accepter la nouvelle Constitution, et qui avaient solennellement proclamé qu'elle reconnaissait les droits politiques accordés à leur race avec une franchise, une plénitude, une libéralité qui avaient dépassé leurs espérances et qui donnaient pleine satisfaction à leurs aspirations. M. Beattie se préparait donc un double échec, et son erreur de jugement a valu à la démocratie qu'il combattait, une double victoire, dont les conséquences sont faciles à saisir.

La Louisiane va avoir un gouvernement démocratique fonctionnant sous l'empire d'une constitution, œuvre du parti démocrate, conçue dans un large esprit démocratique, reconnaissant les droits de tous les citoyens sans distinction, et offrant aux votants de couleur de telles garanties qu'ils n'ont plus, en réalité, aucune raison de faire bande à part et de maintenir en politique la démarcation des races que les meneurs radicaux s'efforçaient de préserver, afin d'exploiter à leur profit les votes des électeurs de couleur.

Déjà, dans un grand nombre de paroisses, la fusion s'est faite et nous y avons vu d'immenses majorités démocratiques remplacer les anciennes majorités républicaines. Cet état de choses satisfaisant ne fera que s'accentuer davantage lorsque les populations auront pu apprécier pratiquement les bienfaits de la nouvelle Constitution.

Le rejet, probable actuellement, de l'ordonnance de la dette, ne saurait être considéré comme un échec du parti démocrate, puisque la Convention de Baton Rouge s'était sagement abstenue d'insérer dans son programme aucune recommandation à ce sujet.

Mais, il y a là un résultat fâcheux à un certain point de vue, qui fait ressortir le tort grave qu'a eu la Convention de ne pas régler définitivement la question de la dette dans le sens indiqué par le sentiment populaire. La majorité démocratique de la Convention avait reçu à cet égard un mandat presqu'impératif, et il est regrettable que cette majorité se soit scindée sous la pression d'influences, inspirées par une appréciation erronée des nécessités de la situation.

L'adoption de l'ordonnance eût été la légitimation et la reconnaissance des dettes du régime passé, et elle eût laissé peser sur le peuple le fardeau d'une dette trop lourde. Mais le rejet de l'ordonnance, tout en conduisant à un allégement des taxes, laisse tout en question. La baisse des Bons d'Etat produite par la probabilité de ce rejet, vient justifier ce que nous avons toujours soutenu : qu'il eût été préférable pour les créanciers publics que la Convention fît acte d'énergie et réduisît le principal de la dette de 50 pour cent avec 4 pour cent d'intérêt.

Les Bons [illegible], avec l'intérêt [illegible] garantie, coûtaient [illegible] 80, tandis qu'ils [illegible] à 38 et que même avec l'adoption de l'ordonnance, ils ne seraient probablement jamais arrivés à 50. Ceux qui ont empêché la Convention de réduire le principal de la dette, quelles que soient les considérations qui les ont guidés, ont donc fait un faux calcul, ils ont mal servi les intérêts de ceux qu'ils voulaient défendre.

Le peuple, livré à lui-même sur cette question, a été logique : il avait envoyé à la Convention une majorité avec mandat de réduire la dette; cette majorité lui refusait la division à prendre sous une forme qui ne lui laissait d'autre alternative que d'endosser la dette ou de repousser l'ordonnance et il pencha vers adopté en dernier parti. Il s'est dit qu'il valait mieux n'avoir que cinq mille de taxe à payer au lieu de six.

Nous n'examinerons pas aujourd'hui quelles seront les conséquences de ce vote du rejet, car il convient d'attendre le résultat final, mais les votes discordants à peu près également divisés, la laissent probablement la même. Il y a en sauver du jeu.

[illegible] gouvernement faiblesse de la part de la Convention; en ne réglant pas d'une façon définitive la question de la dette, en ne laissant pas au peuple une alternative qui assurât, d'une façon ou d'une autre, une solution finale.

Dans un autre article, nous apprécierons l'élection de la ville sur laquelle il y a beaucoup à dire. Les 20,000 électeurs qui ne sont absteus ont pesé un million des discussions locales, le sentiment de l'importance des résultats généraux s'atténuant pour l'Etat. Les campagnes ont été heureusement moins impérieuses et grâce à elles nous n'avons qu'à nous féliciter de la grande victoire démocratique remportée le 2 décembre et de la ratification à une imposante majorité de la nouvelle Constitution.

MADAME FLEURY-URBAN.—Les journaux de Gênes continuent à nous apporter les comptes-rendus des succès qu'obtient au théâtre Politeama de cette ville, madame Alice Urban née Fleury. Après deux triomphes dans *Saphô* et *Norma*, madame Urban devait chanter la *Favorita*.

LIBRAIRIE HERBERT. — Cette maison, sise coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 22 novembre.

Les contribuables qui n'ont pas encore acquitté leurs taxes de ville de 1879, feront bien d'aller les payer au bureau du shérif civil afin d'éviter les frais de greffier et de shérif. Les propriétés d'un grand nombre de contribuables en défaut se vendront incessamment en vente : il est de leur intérêt de se libérer tout de suite.

Pike's Magnolia Whiskey.—Ce whiskey est le meilleur du monde. Il est pur et d'un goût délicat; c'est le stimulant le plus sain qui soit connu.

Mumtzes... Le maison A. B. Grieve'd & Co., au coin des rues Canal et Royale, annonce une fort belle collection de montres pour les cavaliers et pour les dames. Dans cet établissement, il y a beaucoup de montres saisies, dites montres à vendre et montres à clé, on argent ou inox, dans les prix de $12, $15, $18 et $40. Ces montres sont supérieurement travaillées et présentent toute garantie.

Pour $4 50 vous achetez une belle botte cloquée à l'Etoile Rouge.

Verreries et objets d'art.—Nous ne saurions recommander avec trop d'instance à l'attention du public, le grand étalage de verreries et d'objets d'art de M. E. Offner, rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades. Il y a dans cet étalage des articles admirables et aussi quantité d'autres d'un genre plus ordinaire et qui sont offerts à des prix presque nominaux.

L'Etoile Rouge.—L'établissement de chaussures, bordé sur coin des rues Baronne et Canal, fait sans cesse plus de progrès dans l'estime du public, et la quantité d'articles qui sortent de cet établissement chaque jour, est vraiment incroyable. Le choix en est immense et cette facilité donnée aux acheteurs les attire irrésistiblement. On va à l'"Etoile Rouge" parce qu'on est sûr d'y trouver ce qu'on désire à un prix qu'on peut affronter sans peur. On y jouit aussi d'un autre avantage, c'est d'avoir en même temps des articles bien faits, solides et élégants à bon marché.

Malakoff Bitters. — Nous avons recommandé souvent nos amis de "Bitters" qui ont à coup sûr beaucoup de qualités et de mérites et qui prennent autant d'agrément au palais que de satisfaction à l'estomac, mais nous avouons franchement que, lorsque nous dégustons un petit verre des "Malakoff Bitters," nous nous sentons disposés à dire qu'on y trouve quelque chose de plus savoureux, de plus limpide et de plus pénétrant, et qu'on en est réconforté tout de suite. Pour nous les Malakoff Bitters sont excellents et souverainement toniques, et c'est pour cela que nous prenons la liberté de les signaler à l'attention et à l'estime de nos lecteurs.

Teinture et Nettoyage.—M. J. S. Herbet, fils a établi rue du Canal 195, près la rue Bourgogne, un salon de teinture et de nettoyage où tous les travaux sont faits à la vapeur et dans le plus bref délai possible. Nous avons vu sortir de cet établissement des robes, des voilures, des cachemires, des rideaux, ayant un éclat pareil au lustre que ces articles avaient quand ils étaient neufs. Quant aux prix, ils sont d'une modicité extrême, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur l'annonce que nous publions aujourd'hui.

Ouvriers Cordonniers.—On demande 25 ouvriers cordonniers. Voyez l'annonce.

☞ Grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants au magasin du Robert E. Lee.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Paridido.

Papa Noël sera bientôt à l'**Etoile Rouge** : c'est dire que tous les enfants recevront sous peu de magnifiques cadeaux.

Tous les **grocers** de première classe et les cafés ont le "Pike's Magnolia Whiskey." On peut s'y fier, car c'est le whiskey le plus pur et celui qui coûte le moins sur le marché.

Malles de voyage de toutes grandeurs et à tous prix à l'**Etoile Rouge**.

—Après s'être rencontrés à table et à Marly, MM. Grévy et Gambetta vont aussi se trouver réunis dans l'atelier de M. Bonnat. Il paraît, en effet, que ce dernier va faire pour le Salon de 1880, en même temps que le portrait de M. Grévy, celui du président de la Chambre des députés.

Nous avons déjà annoncé les portraits de MM. Clémenceau et Antonin Proust par Manet.

On voit que le Salon prochain pourra passer pour un Salon républicain.

—CAZÈRES (Haute-Garonne), 20 novembre—Un très violent incendie a éclaté à Cazères la nuit dernière, à deux heures, et il menaçait de détruire tout un quartier de cette ville. Des secours sont heureusement venus de tous côtés, et surtout de Toulouse. Le préfet, le commissaire central et les pompiers de deux postes se sont rendus sur le lieu du sinistre. Une quinzaine de maisons ont été la proie des flammes, dix familles sont sans asile, sans vêtements et sans pain.

Le curé, les vicaires, les Frères des écoles chrétiennes se sont surtout distingués parmi des personnes qui ont concouru le plus activement à éteindre l'immense incendie.

—Nous recevons de nouveaux détails sur l'incendie qui a éclaté jeudi matin, à deux heures à Cazères (Haute-Garonne). Huit maisons ont été entièrement détruites et deux fort entamées. La partie comprise sur le boulevard Lafayette entre la rue de la Laisne et le boulevard Teste-Marle offre un spectacle des plus désolants. Les maisons incendiées étaient occupées par des industriels. On croit que le feu a pris à une grange. Il a été alimenté surtout par des matières inflammables situées dans le voisinage. En une heure cinq maisons ont été complétement détruites. Les habitants n'ont eu que le temps de se sauver demi-nus et affolés.

Deux anciens pompiers de la localité avaient déjà commencé à mettre en train une pompe et à circonscrire le feu quand sont arrivés les pompiers de Toulouse. Ceux-ci, aidés de toute la population de Cazères, hommes et femmes, ont pu empêcher tout un quartier, et non le moins important, d'être complétement détruit.

M. le préfet de la Haute-Garonne, à la première nouvelle, avait pris le train et était venu assister de sa présence M. le sous-préfet de l'arrondissement et les autorités locales. Il a, dès son arrivée, immédiatement télégraphié au ministre de l'intérieur pour lui demander un secours. Celui-ci a envoyé 1,000 fr. qui ont été distribués à trois des incendiés non assurés.

Les pertes sont évaluées à 150,000 fr.

—Le cœur à la campagne.

Le trait nous est raconté par un peintre qui revient de faire, extra-muros, des études de genre.

Il voit dans la cour de son auberge un superbe dindon, assez bien gaîtant d'ailleurs, et avec lequel les enfants jouent ensemble sans une bête familière, en lui donnant toute espèce de petite menue d'amitié.

—Voyez-vous, dit la mère, il est ici comme le chien et le chat de la maison; nous ne sacrifierons pas qu'on lui fît de mal !

Puis, s'adressant doucement aux enfants :

—Vous savez, mes petits, il ne faut l'aimer que jusqu'à Noël !

[illegible] Nous avons reçu le prospectus de la compagnie devant jouer de nouveau pendant du véritable bon prix de la petite Etoile.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—A ce soir les "Horreurs", la plus grande extravagance musicale et comique de Rice, qui a été représentée plus de 200 fois dans les principales villes de l'Union et qui ne peut manquer d'avoir ici le plus grand succès. Les costumes sont fort beaux; la mise en scène est magnifique et les acteurs sont de première force. Il n'y a jamais eu de troupe aussi bonne que celle de Rice en sorte que le public de l'Académie de Musique pourra se flatter d'avoir le meilleur combinaison d'acteurs qui ait jamais été faite. Cette combinaison débutera par les "Horreurs" dont il est impossible de donner une analyse. Des choses pareilles ne se racontent pas. Il faut les voir sur la scène et en entre il faut les entendre, car elles sont riches de mélodie et le comique succède au comique avec une rapidité qui étourdit. Ces "Horreurs" sont la plus grande extravagance de tous les répertoires de ce genre représentés au théâtre de la place de l'Union à New York, et il est raisonnable de penser que ce qui a répondu à l'attente des amateurs du Nord donnera quelque satisfaction aux amateurs du Sud. A ce soir donc le chef d'œuvre du genre !

Le projet de traité franco-américain.—On écrit de Washington que parmi les premiers membres inscrits pour prendre la parole à la Chambre se trouve M. Kelley, de la Pennsylvanie, qui propose la résolution suivante :

"La Chambre est d'avis que la négociation d'un traité de commerce par le vessel en fixerait les droits à imposer sur des marchandises étrangères importées aux Etats-Unis serait une violation de la section 7 de l'article 1er de la Constitution des Etats-Unis et un empiètement du pouvoir exécutif sur une des plus hautes prérogatives de la Chambre des représentants."

Cette résolution a pour objet d'annuler l'effet de celle qui avait été adoptée à la dernière session, sur la motion de M. Fernando Wood, et par laquelle la Chambre engageait le Président à négocier un traité de commerce avec la France.

La chose constitutionnelle invoquée par M. Kelley est celle qui dit que "tout bill pouvant lever les impôts doit prendre naissance dans la Chambre des représentants." C'est au nom de cette prérogative que le membre pennsylvanien conteste au Président le droit de prendre l'initiative d'un traité de commerce qui a pour objet de fixer les droits sur l'importation, c'est-à-dire une partie des impôts indirects.

☞ Chapeaux de tous genres au magasin du Robt. E. Lee.

Les contribuables qui n'ont pas encore acquitté leurs taxes de ville de 1879, feront bien d'aller les payer au bureau du shérif civil afin d'éviter les frais de greffier et de shérif. Les propriétés d'un grand nombre de contribuables en défaut seront mises incessamment en vente : il est de leur intérêt de se libérer tout de suite.

Il ne faut acheter que le "Pike's Magnolia Whiskey," et repousser toutes les mixtures drogues qui se vendent sous le nom de Whiskey. Le "Pike's Magnolia" étant parfaitement pur et de choix revient en définitive à meilleur marché que les autres.

Splendides pantoufles pour bals à l'**Etoile Rouge**.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage les coliques, régularise le ventre, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédée hier le 6 décembre 1879, à 7 heures de l'après-midi, à l'âge de 27 mois, MARIE SOULÉ. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son oncle Joseph Hermann, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Levée, près des 4 Bastions.

De la part de sa mère.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 9 décembre, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue ADÈLE DELPLANCHE, épouse de E. BONNECAZE. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son époux, sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son époux et de son fils.

5 déc—4f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.

SÉANCE RÉGULIÈRE mensuelle LUNDI 8 du courant, à 8 heures P. M., au local No 51 rue Bienville.

A. L. TISSOT, Président.
H. MESSONIER, Secrétaire.
7 déc—1

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1879.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi LUNDI 5 janvier 1880, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au Bureau de la rue Baronne, No 17.

WALTER V. CRONEL, Secrétaire.
7déc—1m

Avis—Bureau de la Compagnie Bougan de Chemin de fer et de Bateau à vapeur de Louisiane et Texas.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1879. A partir de LUNDI, 8 décembre 1879, les passagers prenant le train de 8 heures du matin, peuvent obtenir des tickets pour toute la ligne de chemin de fer pour les points suivants sur l'extension de la ligne : Berwick City, Patterssonville, Bayou Sale, Franklin, Baldwin, Sarret, Jeanerette et Nouvelle-Iberia, à 5 heures du soir, et arriveront en ville à 4 heures 45 de l'après-midi.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Administrateurs.
7 dé—7f

Quartier-Général du 1er Régiment d'Artillerie Légère de la Louisiane.

Nile-Orléans, 5 décembre 1879.

Ordre spécial No 75.)

I. Les compagnies composant ce régiment s'assembleront en grande tenue DIMANCHE MATIN, 7 du courant, à 9 heures.

II. Pour célébrer convenablement l'anniversaire de Ste-Barbe tout le régiment assistera à la Grand'Messe (de 10 A. M.) à l'Eglise St-Patrick.

III. Nos invités militaires sont priés de se rapporter à l'Arsenal avant 9 h. 45, attendu que tout le corps partira à cette heure précise.

Par ordre : JOHN GAYNN, Jr., Colonel.
A. DUREL, Adjudant. 6déc—2f

Sociedad Memorialista de Beneficencia.—Les membres de cette Société se réuniront en Assemblée Générale DIMANCHE 7 décembre, à les 3 1/2 de la tarde, en el local de la Estrella Polar, calle Remparts, entre Esplanade y Kerlerec, para conocer á la planta de las Ingenuidades que deben de regirir durante el próximo año.

De orden del Sr. Presidente.

G. SEGUI Y GARONA, Secret.
6déc—2f

AVIS.—Tous les Bouchers des Marchés Publics sont priés de se réunir DIMANCHE, 7 décembre, à six heures du soir, chez M. Paul Rocher, coin Conti et Bourbon, pour affaires importantes.

Par ordre de
PROSPER FRILOT, Président.
ROMAIN LAPONTAINE, Secrétaire. 6déc—1f

Association d'Assurance de la Nile-Orléans.—Bureau No. 102, rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1879.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année 1880, aura lieu, toute espèce de vote, à la banque au bureau de l'Association, LUNDI, 22 décembre 1879, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LAMAUX, Secrétaire.
6déc—au 22 inc

Culte Evangélique en Langue Française,

TOUS LES DIMANCHES à midi, dans la Tente de Bethel, rue de l'Esplanade No 9, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie.

R. TOMÉ, pasteur. L. HEROUIN, agent.
[illegible] nov—3m—3b D.

☞ La fête de l'Immaculée Conception étant une de celles que célèbre l'Archidiocèse des Hôtes Chrétiennes, le Président prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à la messe qui sera dite à 7 Hélène, lundi, 8 décembre. 6 déc—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Constituée en Vertu-Ville.)

Les membres et membres de cette Société sont priés par les présentes, [illegible] de la messe qui sera dite à la Cathédrale, DIMANCHE 7 décembre, à 8 heures P. M., au lieu habituel, [illegible] Ste Angèle, entre Bagnolet et Dauphine, attendu à la réunion du 1er dimanche.

Cette réunion est convoquée à l'effet de discuter les intérêts de la Société et de prendre des mesures nécessaires pour [illegible] et [illegible] les dites [illegible] journal de dépenses, les trouvant dans [illegible] sous peine de [illegible].

Par ordre du Président intérieur,
[illegible] Président,
[illegible] Secrétaire.
6déc—2f

AVIS.—Les vitrines de la compagnie devant jouer de nouveau pendant du véritable bon prix de la petite Etoile.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Mme Mary E. Zigenfuss, Trenton, N. J., la moitié du billet No 54,255, tirage à numéros simples, classe 1, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de dix mille piastres, mardi, 11 novembre 1879. Le dit billet a été présenté pour le paiement au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York. Le montant lui en a été remis en chèque sur la Louisiana National Bank, au bureau de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent.
Résidence : Southern Express Co., New-Orléans, La.
7déc—7 et 14

Au Public.

Nile-Orléans, 17 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il a en collection, pour le compte de Geo. H. Evarts, New York, une moitié du billet No. 14,305, à numéro simple, classe 1, de la Louisiana State Lottery, qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres, le mardi, 11 novembre 1879. Le dit billet a été présenté pour le paiement au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et le montant en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent.
Résidence : Southern Express Co., Nouvelle-Orléans, La.
7déc—7 et 14

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il a en collection, pour le compte de Mme Mary E. Zigenfuss, Trenton, N. J., la moitié du billet No 54,255, tirage à numéros simples, classe 1, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de dix mille piastres, le mardi, 11 novembre 1879. Le dit billet a été présenté pour le paiement au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et le montant en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, agent.
Résidence : Southern Express Co., Nouvelle-Orléans, La.
7déc—7 et 14

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Mme Mary E. Zigenfuss, Trenton, N. J., la moitié du billet No 54,255, tirage à numéros simples, classe 1, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de dix mille piastres, mardi, 11 novembre 1879. Le dit billet a été présenté pour le paiement au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York. Le montant lui en a été remis en chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent.
Résidence : Southern Express Co., Nouvelle-Orléans, La.
7déc—7 et 14

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 99,985, tirage à numéros simples, classe 1, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de trente mille piastres, le mardi 11 novembre 1879, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre, au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, et qu'il a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : E. B. LHOSTE, Commis en change et à l'escompte.
Résidence : Louisiana National Bank, Nile-Orléans, Lne.
7déc—7 et 14

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 99,985, tirage à numéros simples, classe 1, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de trente mille piastres, le mardi 11 novembre 1879, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre, au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, et qu'il a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : E. QUINN.
Résidence : Coin Atlantic et Patterson, Algiers.
7déc—7 et 14

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Jacob Dresebar, New York, la moitié du billet No 99,985, tirage à numéros simples, "Classe 1," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents piastres, mardi, 11 novembre 1879. Le dit billet a coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, No 319 Broadway, New York, et le montant en a été promptement payé, en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Résidence : Compagnie d'Express du Sud.
7déc—7 et 14. Nile-Orléans, Lne.

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il a en collection, pour compte de Roque Acosta, New York, la moitié du billet No 26,654, à numéro simple, Classe 1, de la "Louisiana State Lottery", qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents dollars, mardi, 11 novembre 1879. Ledit billet a coûté la somme d'un dollar au bureau de M. A. Dauphin, New York, et le montant en a été promptement payé, en un chèque sur la "Louisiana National Bank", sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent.
Résidence : Southern Express Co., Nile-Orléans, Lne.
7déc—7 et 14

An Public.

Nile-Orléans, 17 novembre 1879.

LE soussigné certifie qu'il a en collection, pour compte de Roque Acosta, New York, la moitié du billet No 26,654, à numéro simple, Classe 1, de la "Louisiana State Lottery", qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents dollars, mardi, 11 novembre 1879. Ledit billet a coûté la somme d'un dollar au bureau de M. A. Dauphin, New York, et le montant en a été promptement payé, en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Nom : L. J. CHAERY,
Résidence : Note Clerk Peoples Bank, New Orleans, La.
7déc—7. 14

Département Académique de l'Université de la Louisiane.

Le session s'ouvrira le 1er octobre der [illegible] et se terminera le 30 de juin prochain. Conditions : 80 pour le quart d'une année, payés d'avance.

Faculté.

R. H. JESSE (gradué de l'Université de la Virginie) doyen et professeur de littérature latine et anglaise.

W. L. CROSS (gradué de l'Institut militaire de la Virginie) professeur de mathématiques et de physique.

E. C. HARDING, M. A. (autrefois de la Corporation, pour l'enseignement du grec, dans le Johns Hopkins University), professeur de langue et de littérature grecques.

M. F. JULIAN (gradué de l'Université de France) professeur de langue et de littérature française.

H. DEILER (gradué du Collège normal royal de Munich), professeur de langue et littérature allemande.

R. S. MONTGOMERY, professeur de calligraphie, et du cours commercial.

ASSISTANTS : Mr. Antonio Alcée Fortier, le professeur R. L. Beaudin.

On parle aussi français dans la salle de lecture française. Pour ce qui est de la littérature espagnole, il sera le pendant cette session environ 150 pages espagnoles dérivées, depuis Chaucer jusqu'à Shakspeare inclusivement. Il est fait aussi un cours d'histoire d'Angleterre embrassant la même période. A la seconde session, le cours de littérature commencera à Lord Bacon pour finir à Edmund Burke. Pour le cours lignes et les autres renseignements, s'adresser à R. H. JESSE, doyen. Bureau, salle 3 rue et Commerce. Heures d'affaires, de 10 à 11 tous les jours. 7déc—1mois—D, Mar, J

MONTRES,
Waltham Watch Co.

MONTRES en argent pour hommes, à cle...$12
MONTRES en argent, pour hommes, à remontoir... 15
MONTRES en or, pour hommes, à remontoir... 40
MONTRES en or, pour hommes, à remontoir... 18
MONTRES pâtées en or, pour dames... 35
MONTRES pâtées en or, pour dames, à remontoir... 45

A. B. GRIEVE'D & CO.,
Coin Royale & Canal.
7déc—1m

Bureau de la Poste le Dimanche

Lettres et lettres étrangères restantes au Bureau de la Poste le Dimanche 7 décembre 1879.

OUVERT DE 10 HEURES DU M. A 11 HEURES DU MATIN.

Bahar Maurice
Dumas Pierre
Fleyel André
Lafaye Jean
Lafaye J. Philippe
Mamelle Ville
Mademoiselle Daniel
Mandon Antoine
Mandel Gustave
Pelan Mariano
Pelan Mariano
Pelan Mariano